SALM info

BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL n°1

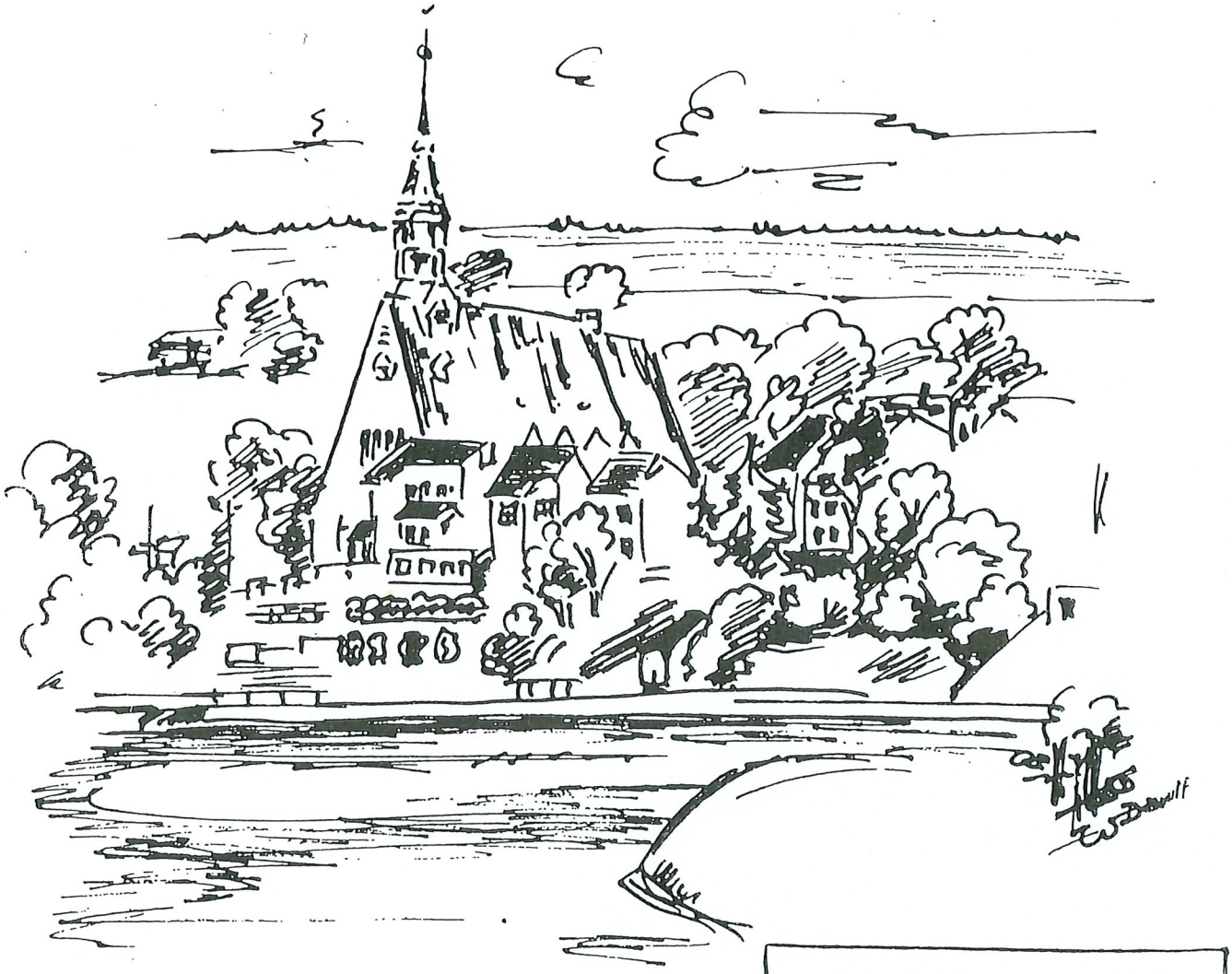

JUIN 1991

Editeur responsable:Collège Echevinal de Vielsalm.

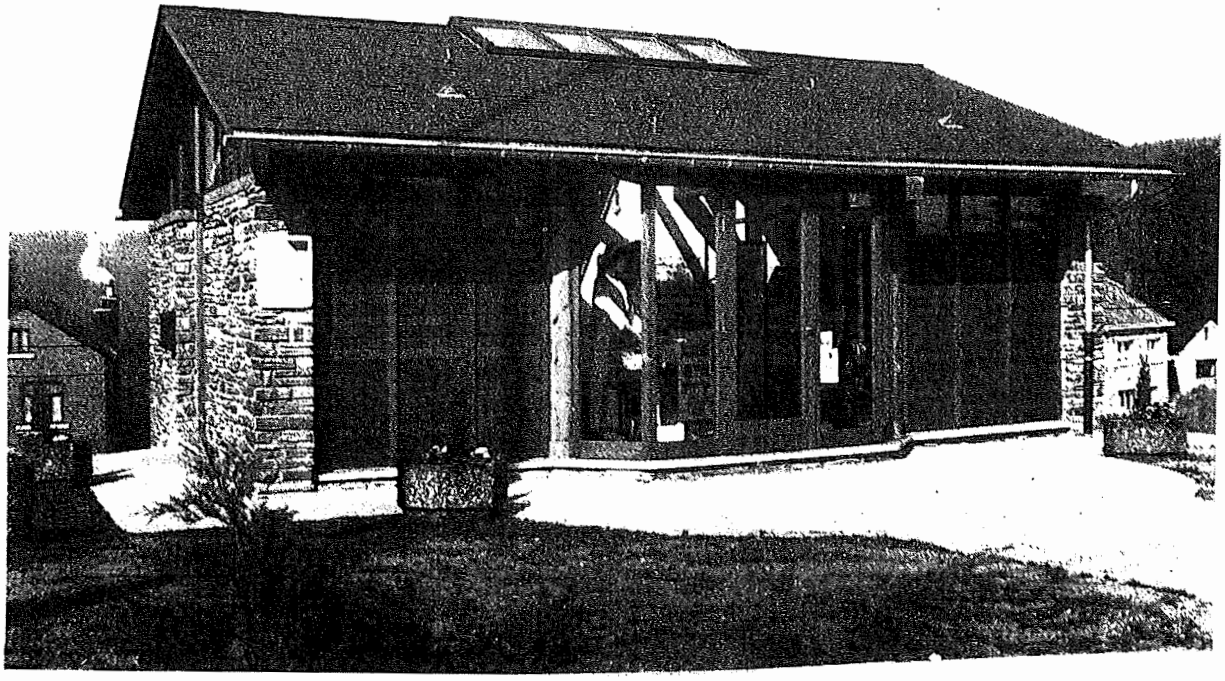

Le pavillion du syndicat d'Initiative

SOMMAIRE

— Editorial 1
— Vous questionnez, le bourgmestre répond 2
— Le J.T.U. (Journal des Travaux Utiles!) par Raymond LEMAIRE - Echevin des Travaux 5
— La Commune ... Le pouvoir aux citoyens 7
— A votre service ... La bibliothèque publique de Vielsalm 8
— Demandeurs d'emploi, attention ! 9
— Parlons chiffres ... 9
— Mens sana ... in corpore sano
Le Centre de Santé de Grand-Halleux 11
— Au service du Tourisme et de la population
Le Syndicat d'Initiative nouveau est arrivé 11
— M.S.A., la vingt-cinquième ! 12
— Le Sun Parks GOLONFA 12
— Val de Glain, Terre de Salm 13
— Un fameux lifting pour la Royale Cécilia 13
— La Chaîne du «Hourî» 14
— La F.F.P.H. : Aide Sociale aux handicapés 15
— Chasseurs Ardennais : Honneur aux Anciens 15
— Candidats musiciens, ceci vous intéresse ! 15
— Vielsalm ... c'est une belle région ! La connaissez-vous ? 16
— Salmiens, à vos grilles 17

Editorial

On ne l'espérait plus !

Depuis longtemps, les Salmiens souhaitaient être informés de tout ce qui touche à la vie communale : projets et réalisations en tous genres, travaux, infrastructure touristique, mise en valeur des sites et des bâtiments, propreté, politique éducative, culturelle et sportive, maintien du folklore et des traditions, gestion des biens et des deniers ...

SALMINFO, périodique trimestriel, essaiera de répondre en toute objectivité, aux nombreuses questions que vous vous posez.

Sa rédaction n'étant pas professionnelle, il n'atteindra sans doute pas de suite la perfection - Votre compréhension et votre collaboration active nous sont donc indispensables - Les propositions et suggestions, d'où qu'elles viennent, seront étudiées avec soin et les critiques constructives seront acceptées avec plaisir.

Bonne lecture.

LA REDACTION

Vous questionnez, le bourgmestre vous répond

Il est régulièrement fait état d'un contournement de Vielsalm via Rencheux. De quoi s'agit-il? Va-t-on détruire des maisons, porter atteinte à l'environnement et au village de Rencheux?

Il n'y a pas de projet de contournement de Vielsalm par Rencheux. Il y a simplement reprise par l'Etat de la route de Vielsalm-Gare à Rencheux, ce qui évite la charge, pour la Commune, de la construction d'un pont en prolongement du Pont des Perches et reliant directement la route de la Fosse Roulette. Le Collège Echevinal s'oppose résolument à tout projet de contournement par Rencheux et il a rejeté un projet qui avait été établi par les Travaux Publics en 1980.
Au moment de ce refus d'un contournement par Rencheux, nous avions estimé que l'accès à la Caserne et les déviations occasionnelles lors des fêtes du centre de Vielsalm pourraient se réaliser par des accès convenables vers Rencheux. Dans ce cadre, l'accès, a été réalisé depuis Vielsalm-Sous Bois jusqu'au point d'arrêt. C'est le même processus qui permet ainsi d'aboutir à la route de Rencheux à partir de la rue de la Fosse Roulette à la hauteur de la maison URBANY. Ces travaux réalisés à Rencheux, ainsi que le pont entre la rue du Vivier et la rue de Vielsalm à Salmchâteau n'ont rien à voir avec tout projet de contournement de la Commune et auraient dû être supportés par l'Administration Communale. C'est donc bénéfice pour la Commune que l'Etat ait accepté de prendre en charge une dépense de plus ou moins 40 millions. L'adjudication du pont doit avoir lieu avant la fin de l'année selon modèle concerté avec le Collège Echevinal.

Le Domaine de Golonfa, où en est-on ? Tous les permis de bâtir sont-ils accordés ? Quel est le personnel dont ce complexe aura besoin ? Quelles qualifications attend-on du personnel et quelles sont les exigences linguistiques ?

Les travaux ont commencé après que les permis ont été accordés. Les travaux exigent une réalisation rapide pour l'ouverture de l'Aquacenter à la fin de cette année.
La société anonyme «Domaine de Golonfa» dont le siège est situé à Vielsalm a été constituée devant Maître PIERRARD, Notaire à Marche-en Famenne en 1984. Cette société anonyme a élargi son capital à d'autres actionnaires qui représentent des sociétés expérimentées en tourisme.
Les besoins en personnel peuvent s'apprécier en fonction de la même réalisation à Oost-Duinkerke. Il en résulte qu'environ 80 personnes seront occupées, à temps plein, au Centre de Golonfa. Parmi ces 80 personnes, une quinzaine devront connaître plusieurs langues. Jusqu'à présent, le Domaine de Golonfa, géré par SUNAIR, avait essentiellement pour clientèle des Néerlandais. Aujourd'hui la clientèle sera vraisemblablement allemande puisque le deuxième partenaire du groupe SUNPARK, pour cette ensemble, est le groupe KAUFHOFF, qui dispose en Allemagne d'une très grande clientèle.
Vingt personnes sont requises pour les tâches de techniques diverses. Pour les tâches administratives et de contentieux, une vingtaine de membres du personnel sont nécessaires. Une trentaine d'autres sont indispensables pour les services à la clientèle, accueil compris. Enfin dix emplois sont prévus pour la surveillance et l'entretien.
A ces 80 emplois dépendant de la Société SUNPARK, il faut ajouter des emplois saisonniers, ainsi qu'environ 70 à 80 emplois à 1/2 temps nécessaires pour les nettoyages et entretiens des installations, mais engagées par une société privée de nettoyage.
La Société SUNPARK, domaine de Golonfa, prévoit comme salaire pour une année 85 millions pour son personnel. La Société de nettoyage devraît par le complexe connaître une charge salariale d'environ 25 millions.
SUNPARK, Domaine de Golonfa, a enregistré à ce jour plus de 1300 candidatures.
Priorité sera réservée aux habitants de la Commune qui répondront aux qualifications pour les différents types d'emplois.

La circulation en ville fait actuellement l'objet de placement de feux aux Quatre Coins. Y a-t-il d'autres dispositons qui seront adoptées pour la circulation ultérieurement?

Effectivement, l'ensemble des routes intérieures de Vielsalm sera totalement redessiné fin de cette année et début de l'année prochaine. Il en résultera, après le passage du Ministre et les excellentes décisions qu'il a prises, l'établissement d'une nouvelle voirie avec trottoirs et placement de parkings bien dessinés dans les rues intérieures de Vielsalm centre.
Ces travaux seront réalisés par tranche de façon à ne pas déranger l'ensemble de la localité.
Le placement de feux rouges aux Quatre Coins a été décidé, depuis longtemps, par le Conseil Communal mais refusé par les Ministres précédents.
L'accélération de la circulation justifie cette décision. A Vielsalm, on pourra constater qu'à l'endroit où débouche la rue du Parc, la chaussée sera rétrécie pour en faciliter l'accès et en réduire ainsi les risques d'accidents.
Après réalisation nous devrons apprécier, tout ce qui peut contribuer à assurer circulation et parkings aisés au centre de Vielsalm.

Il est souvent question de l'alimentation en eau des différentes parties de la Commune et cela a été particulièrement développé à l'endroit du prélèvement en eau du Centre de Golonfa. Pourriez-vous résumer les objectifs de distribution d'eau de la Commune et les garanties d'approvisionnement pour l'avenir ?

La distribution d'eau dans la Commune a été élaborée depuis 1967 avec le Service Technique Provincial. L'ensemble des capacités de distribution a été d'abord recensé et a permis d'établir à partir des captages actuels un plan de distribution d'eau, tout en tenant compte des possibilités de captation complémentaire.
Dans ce plan, le problème de Golonfa figurait de façon incidente car le réservoir au-dessus de Priesmont, à partir d'un approvisionnement par Laguesprée, était davantage destiné à constituer un château d'eau permettant de distribuer de l'eau au village de Priesmont. Il s'agissaît surtout d'éliminer le système de pompage dont les pannes d'électricité constituaient de sérieux désagréments pour les habitants.
Le projet d'eau approuvé par le Conseil Communal, avait surtout pour objectif d'assurer au départ de Priesmont par un réservoir important toute éventuelle alimentation en eau pour Grand-Halleux. Une conduite entre ce réservoir de Priesmont et Grand-Halleux permettrait de garantir pression et quantité d'eau suffisante à Grand-Halleux.
Pour Golonfa, les consommations d'eau ont été estimées au maximum à 80m³/jour, ce qui ne comporte aucune difficulté d'approvisionnement, étant donné que même en période d'é-

tiage, c'est-à-dire au mois d'octobre de chaque année, la source débitant l'eau à Priesmont assure encore quelques 600m³/jour pour une consommation réelle de moins de 150m³.
Il est erroné de lier l'établissement du réservoir de Priesmont au problème de Golonfa. Par exemple, le captage et le pompage de la source Burnay de Rencheux (aujourd'hui abandonnée) couvriraient sans peine aucune tous les besoins de Golonfa.
Le plan communal de distribution d'eau prévoit aussi le captage de la source de Mirenne a Provèdroux qui permettra d'assurer, toujours par déclivité naturelle, l'eau nécessaire à Salmchâteau, Bêche, La Comté et Provèdroux.
Ces villages ne dépendraient plus, comme actuellement, de la source de Laguespré, ce qui ouvrirait d'autres possibilités de distribution pour la Commune et éventuellement, pour Grand-Halleux.
Il n'y a donc aucun problème de consommation d'eau.
Il n'est pas raisonnable de discuter de ce faux problème pour essayer de trouver argument contre le Centre de Golonfa.

On estime également que l'ensemble du village de Priesmont risque d'être perturbé par la circulation résultant de la présence de Golonfa.

Le domaine de Golonfa est totalement clôturé; il n'y a aucun accès vers le village de Priesmont. Il est impossible aux véhicules d'emprunter, pour accéder à Golonfa, les routes intérieures de Priesmont. Depuis longtemps la tranquillité du village de Priesmont, surtout après l'ouverture de Golonfa est confirmée par le fait que Priesmont est le village qui a connu le plus de demandes de construction.
La structure que l'on donne actuellement au Domaine renforcera la quiétude des habitations situées dans le village de Priesmont.

Pourtant, il a été fait état de certains rejets d'eau polluée résultant du complexe de Golonfa et qui ne serait pas traitée par la station d'épuration.

Les stations d'épuration sont élaborées par l'Intercommunale de Valorisation de l'Eau de la Province et elles respectent toutes les dispositions du code de la Région Wallonne.
Quant aux matières citées comme n'étant pas traitées par lesdites stations d'épuration, la question a déjà été évoquée lorsqu'on a construit la piscine de Vielsalm. Les rejets dans la petit rivière nous avaient annoncé une pollution de celle-ci et une destruction complète de la faune aquatique.
L'expérience a démontré depuis qu'il n'y avait, à ce sujet, aucune pollution majeure et aucune destruction aquatique.
Il en sera de même en ce qui concerne Golonfa où le débit de la Salm représente une garantie suffisante.
Les services de la Région Wallonne, sont par ailleurs chargés d'apprécier les rejets tolérables pour les stations d'épuration.

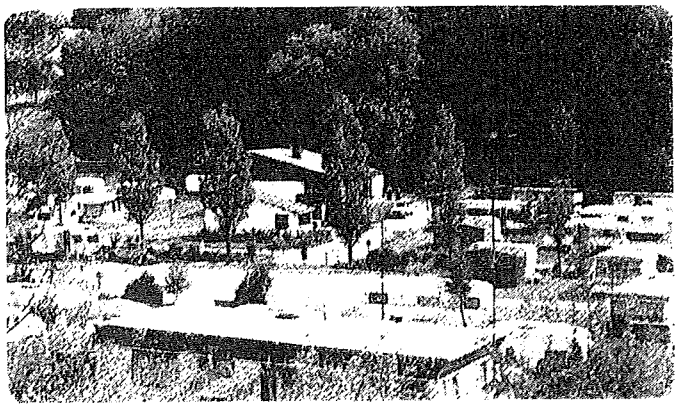

La situation financière de la Commune. Les impôts communaux viennent d'être augmentés. Pourquoi a-t-il fallu, contre toute attente, majorer les impôts ?

Le Collège n'avait aucune intention de majorer les impôts communaux. Cette décision fut uniquement la conséquence des deux catastrophes forestières que nous avons connues au printemps 1990 et qui nous ont fait perdre plus de 50 millions.
Les budgets communaux sont établis en tenant compte des recettes prévisionnelles de bois, par exemple, au compte communal de 1989, les recettes de bois étaient constatées par une vente au montant de 22.654.705 francs. Au même compte de l'année, la totalité des centimes additionnels fonciers rapportaient à la Commune 14.752.676 francs. les impôts aux personnes physiques 16.875.513 francs.
Les recettes des bois étaient donc supérieures, tant aux impôts additionnels qu'aux impôts des personnes physiques. C'est dire l'importance de la perte communale. Mais les budgets doivent s'établir et les bois, même vendus en 1989, 1990 et 1991 cumulés, ne peuvent nous faire espérer qu'un maximum de 10 millions de francs sur les 60 millions prévus pour les trois années.
Le pouvoir de tutelle exige que les budgets soient dressés avec un équilibre entre les recettes et les dépenses, de sorte que lorsqu'il nous manque, par des circonstance atmosphériques, des sommes aussi importantes nous devons trouver le moyen de corriger les chiffres budgétaires par des impôts au moins temporaires jusqu'à restauration du marché du bois.
Nous avons donc estimé que l'effort fiscal que nous devions imposer à la population devait se limiter aux deux années pendant lesquelles les recettes de bois sont pratiquement nulles, c'est-à-dire en 1991 et 1992.
Charge désagréable mais commandée par les éléments extérieurs indépendants de la gestion communale.
Des affirmations, répercutées par la presse, voudraient faire croire que nous avons la moindre responsabilité dans ces pertes et qu'il eut été possible de ne pas majorer les impôts.
Dans l'intérêt de la Commune, nous devions équilibrer le budget et il n'y avait aucun autre moyen que de majorer provisoirement certains impôts.
La catastrophe forestière nous impose, pendant deux années au moins, de trouver en diminution de dépenses et en recettes supplémentaires environ 20 millions de francs chaque année. Nous avons décidé de prélever 10 millions en impôts et de nous contraindre de diminuer nos dépenses de 10 millions pendant ces deux années.
Nous pensons qu'en 1993 le marché du bois sera de nouveau normal et que nous pourrons revendre le stock de bois que nous avons préservé pour éviter de vendre à des prix insignifiants.
Il n'y a pas d'autres solutions ni d'autres moyens d'assurer les équilibres budgétaires,
Il faut donc considérer l'impôt supplémentaire comme un effort contributif de la population pour moins de la moitié de la perte subie lors de la catastrophe forestière du printemps 1990.
Aux dégâts forestiers il faut aussi ajouter les dégâts aux bâtiments communaux: églises, bâtiments administratifs, écoles, soit des dégradations pour environ 10 millions.
Au total, c'est plus 60 millions de pertes directes que la Commune a subis et qu'il faut compenser par des économies de dépenses et des recettes supplémentaires temporaires.
La part qui est réclamée en impôts à la population représente moins du tiers de la perte réelle subie lors des catastrophes.
Les deux autres tiers, nous devons, tenter de les couvrir par des réductions des dépenses communales, d'où la nécessité de rechercher ce qui, dans les activités de la Commune, peut contribuer à réduire les dépenses.

Le Collège sait que nous traversons une période difficile. Il mettra tout en oeuvre pour y parvenir mais la réussite dépendra de la rigueur qui s'appliquera à tous les compartiments de la gestion communale.
C'est dans cette perspective qu'il faut envisager les problèmes de la piscine, la réduction de la charge salariale par non remplacement de personnel admis à la retraite; la politique patrimoniale de la Commune devra également s'apprécier en fonction de mode de gestion différente des campings.
Enfin, il faut signaler que la fiscalité communale, pour le dernier compte connu 1989, donnait des impôts communaux de 40.129.509 francs, alors que le budget communal, en dépenses pour la même année, s'établissait à 195.353.805 francs.
Au surplus, l'ensemble des dépenses communales est soumis à l'inflation annuelle ainsi qu'à une accélération des charges imposées par l'Etat, charges en salaires et lois sociales plus de 7 millions en 1991 par rapport en 1990, les charges du C.P.A.S. 2 millions supplémentaires, charges pour les églises 2 millions de plus et pour les routes 3 millions de plus.

Vous ne nous avez pas parlé des travaux communaux qui sont proches ?

En ce qui concerne les travaux, Mr LEMAIRE, Echevin des Travaux Publics, vous a développé tout ce qui représente des travaux dépendant de la commune. Permettez-moi toutefois de citer, les travaux qui seront réalisés par l'Administration des Travaux Publics;

1) un trottoir à l'intérieur du village de Goronne,
2) l'éclairage public entre Vielsalm - Sous-Bois et la Caserne des Chasseurs Ardennais,
3) L'extension de la zone industrielle de Burtonville et les investissements de l'ordre de plus de 800 millions qui sont prévus par la scierie
4) des travaux à réaliser à la Caserne des Chasseurs Ardennais pour un montant de 65 millions.

Nombre de projets sont actuellement en élaboration avant d'être proposés par le Collège au Conseil Communal; ils représentent autant de recherches d'enrichissement pour notre communauté et de vigilance en ce qui concerne la qualité de notre environnement quotidien.

Faut-il en déduire que la Commune de Vielsalm se trouve sans moyens pour assurer son avenir ?

Tout au contraire, notre Commune dispose d'atouts et de biens patrimoniaux qui garantissent son avenir et qui sont la conséquence de la gestion sage et mesurée de la Commune.
La Commune dispose, rien que par ses propriétés boisées, d'un capital qui est 20 fois supérieur aux charges d'emprunts de la Commune.
Nous avons toujours pensé que le patrimoine forestier constituait un outil pour la Commune, quant à la maîtrise de l'environnement, c'est pourquoi nous nous refusons à vendre des propriétés communales pour rembourser les emprunts contractés par celle-ci, ce qui serait réaliser une tromperie.
Gérer la Commune, c'est faire face aux obligations actuelles en ne négligeant pas les investissements de l'avenir et les entretiens indispensables de notre patrimoine. Cela se traduit dans le budget de 1991 par 100.393.000 francs de prévisions budgétaires extraordinaires. Ces sommes sont autant d'investissements à long terme, enrichissement et garantie pour l'avenir de la Commune.
Certains propos ont pour objectif de faire croire que la Commune n'est pas administrée rigoureusement.
Depuis 26 ans, je ne cesse de répéter, à ceux qui, prétendant défendre la Commune, lui suggère de dépenser davantage en réduisant les impôts des concitoyens, qu'il s'agit là d'une manifestation d'irresponsabilité.
Au nom du Collège, je tiens à réaffirmer que seules des circonstances extérieures sont à l'origine de la fiscalité, qu'il n'y a dans ce domaine de l'équilibre budgétaire aucun moyen miraculeux pour combler cette perte exceptionnelle.

Vielsalm — Grand'Place.
Edit. Librairie Colson, Vielsalm

LE JTU (journal des travaux utiles)

par Raymond LEMAIRE
Echevin des Travaux

Echevinat des Travaux.

Depuis janvier 1989, je me suis efforcé de faire réaliser un maximum de travaux malgré des moyens budgétaires réduits.

Pour rappel, les 143 millions de travaux que prévoyait notre plan triennal couvrant les années 89-90 et 91, ont été ramenés à 12 millions par l'autorité de tutelle, la Région Wallonne, montant porté à 17 millions après notre intervention auprès du Ministre compétent. Or, il faut savoir que les travaux prévus dans le plan triennal bénéficient de subsides de l'ordre de 60 %.

Dans ces conditions, le Collège a dû établir un ordre de priorité et faire exécuter bon nombre de travaux sans subsides, avec les conséquences que l'on devine pour les finances communales.

Le relevé qui suit vous présente une série de travaux déjà réalisés ou dont la réalisation est en cours ou en prévision.

Dans tous ces dossiers que j'ai pris l'initiative de défendre, j'ai pu compter sur l'appui du Collège et de la majorité communale que je tiens à remercier.

La synthèse ci-après fait le point de la situation sans être complète pour autant, par manque de place.

Le point sur quelques dossiers de travaux.

1. Egouttage et immondices.

Régularisation de l'égouttage de la cité des Grand-Champs.
Coût des travaux: ± 800.000 Frs à charge communale

Assainissement du dépôt de Ville-du-Bois: en concertation avec la Direction du service d'assainissement d'IDELUX, j'ai proposé dès janvier 89, la mise en service d'une décharge de Classe III et la construction d'un parc à conteneurs entierement cloturés et surveillés.

Achèvement d'importants travaux d'égouttage et de voirie rue Sculpteur Vinçotte à Grand-Halleux
Montant total des travaux : ± 10.700.000 Frs
Participation communale : ± 6.420.000 Frs

Voiries

En 1989 et 1990, la réfection d'une dizaine de voirie agricoles (à Fraiture, Bihain, Ottré, Hébronval, Petit-Thier, Grand-Halleux, Ville-du-Bois, Burtonville, Bêche et Commanster) est réalisée entièrement à charge de la Commune :
± 1.500.000 Frs

En juin 1991, débuteront des travaux de réfection de 5 voiries agricoles situées à Provèdroux, Fraiture, Hébronval, Petit-Thier et Goronne.
Montant total des travaux : ± 5.100.000 Frs
Participation communale : ± 3.060.000 Frs

La réfection de la voirie à Bihain est terminée
Montant total des travaux : ± 4.450.000 Frs
Participation communale : ± 2.670.000 Frs

Dès juin 1990, amélioration du virage dangereux dans la Grand-Rue à Salmchâteau, élargissement du pont sur la Salm (le Glain), construction de nouveaux trottoirs et remplacement des conduites d'eau. Ces travaux sollicités par la majorité auprès des Ponts et Chaussées sont à charge de ceux-ci excepté le revêtement des trottoirs et les travaux de conduites d'eau.
Participation communale : ± 900.000 Frs

Les travaux d'écoulement des eaux et de réfection de voirie à Ottré ont été adjugés et débuteront très prochainement
Montant total des travaux : ± 9.700.000 Frs
Participation communale : 5.820.000 Frs

En vue de limiter les dégâts provoqués par les dépôts de bois le long des voiries communales, j'ai proposé un réglement qui a été adopté par la quasi totalité des conseillers communaux (13/15).
Des aires de dépôts seront également réalisées prochainement en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts

Toujours à l'initiative de Mr. le Bourgmestre et du Collège, nous accueillons le 16 février 1990, le Ministre Wallon des Travaux Mr. A. Baudson qui donne un avis favorable aux dossiers que nous lui présentons : par exemple:

Construction d'un pont sur le Glain à Vielsalm-gare (le projet est à l'étude). C'est la première phase d'un plan général d'aménagement du quartier de la gare.

Projet de réfection de la voirie, des trottoirs et des zones de stationnement à l'intérieur de Vielsalm (depuis Salmchâteau jusqu'à et y compris la place Paulin Moxhet et la rue de l'Hotel de Ville). Chargé par la Région Wallonne de l'étude de ce dossier, je suis en mesure d'annoncer la mise en adjudication prochaine de ces importants travaux.

3. Eclairage public et sécurité.

Avis favorable également de Mr. le Ministre concernant l'éclairage de la R.N 822 entre Vielsalm (Bureau S.I.) et la Caserne Ratz à Rencheux. Les travaux sont en cours.

De même, installation de feux tricolores sécurisants au carrefour des quatre coins à Vielsalm. Les travaux sont en cours

Réalisation d'un piétonnier dans la traversée de Goronne. Ce projet avance bien. Le Comité d'acquisition doit à présent procéder aux multiples petites emprises nécessaires à sa réalisation.

Dès 1989, le Collège relance le projet de remplacement de l'éclairage dans l'ancienne commune de Lierneux (Joubiéval, Rue de Cierreux, Ste-Marie et Provèdroux). Les travaux sont maintenant réalisés.
Montant total des travaux : ± 1.900.000 Frs
Participation communale : ± 1.140.000 Frs

Voir ce qui est dit au chapitre «voirie» à propos du tournant dangereux à Salmchâteau et des trottoirs et zones de stationnement dans Vielsalm.

4. Distribution d'eau.

La compétence de notre personnel en ce domaine particulier justifie sa participation dans la plupart des travaux de pose de conduite d'eau en plus de sa disponibilité 24h sur 24.

Intervention donc du personnel communal dans le renouvellement ou la pose de conduite à Poteau, à Salmchâteau, à Sart, à Burtonville, à Vielsalm rue de la Grotte et bientôt rue Fosse-Roulette.

Construction du réservoir de Mont Grand-Halleux
Montant total des travaux : ± 2.200.000 Frs
Participation communale : ± 1.320.000 Frs

Dans le prochain plan triennal 1992-1994, je souhaite donner large place aux travaux de distribution d'eau (réservoir du Hestreux et de Mirenne, rénovation de conduites à Petit-Thier, Bêche, Rencheux et Salmchâteau où les canalisations ont plus de 50 ans !)

5. Notre service technique communal.

Les travaux qui précèdent ont été ou seront, sauf exception, réalisés par des entreprises privées.

De nombreux travaux sont également pris en charge par les services communaux dans toute la commune : pose de tuyaux, pose de filets d'eau, réalisation et curage de fossés, aménagement et rabotage d'accotements, empierrement et réparation de chemins, dégagement et nettoyage des voiries communales et de leurs accessoires, construction de petits ouvrages (puisards, murets,...)

Bref, au cours des années 89 et 90, plus de 800 m de filets d'eau, plus 1200 m de tuyaux, plus de 3000 tonnes de pierres et plus de 500 tonnes de tarmac ont été mis en oeuvre par nos services communaux et plus de 20 Km d'accotements ont été rabotés.

Des équipes d'ouvriers s'occupent encore :

— de l'entretien des cimetièree (tombes, rejointoyage, empierrement et par exemple, réalisation de travaux importants relatifs à la sécurité au cimetière dangereux de Salmchâteau)

—de l'entretien du patrimoine forestier (plantation, élagage, abattage, ...).

— du débroussaillage des accotements et talus des voiries, permettant ainsi une circulation aisée et sécurisée par une visibilité accrue.

— de l'enlèvement des immondices.

— de l'entretien et de la rénovation de nombreux bâtiments communaux (écoles, piscine, campings, maison Lambert, Hôtel de Ville), des travaux dans les presbytères et églises.

— de l'entretien et du nettoyage des parterres, pelouses, monuments, aires de repos et de jeux, de la pose de plus de 200 bacs de fleurs dans l'entité.

D'autres interventions des ouvriers communaux méritent aussi d'être soulignées : aménagement de parkings, de sentiers, distribution de sacs-poubelle, ramassage des fonds de greniers, aide au C.P.A.S., nettoyage lors des jours de marchés, aides lors de manifestations diverses, aménagement d'un chenil (Vielsalm est une des rares communes à avoir pris une telle initiative ...)

6. Les travaux inutiles.

Selon certains, Vielsalm aurait également ses travaux inutiles !

Il convient de faire un sort à de telles accusations qui concernent les petits travaux réalisés aux abords de l'Hôtel de Ville et portant sur un réaménagement des espaces fleuris et des zones de parking.

Certains font flèche de tous bois. Les chiens aboient, la caravane passe ...

Nous en reparlerons au vu des résultats et je fais confiance aux Salmiens qui, comme Mr. J-C. Defossez, auront au moins la sagesse d'attendre un peu plus que le premier coup de pioche avant de décréter de l'utilité ou non de ces petits aménagements, de l'opportunité ou non de donner à leur Hôtel de Ville et ses abords, l'image de marque qui lui revient

Chacun doit savoir qu'avec peu de moyens, j'essaye de faire réaliser un maximum de travaux utiles à la population avec l'aide d'un personnel communal dévoué.

Bien entendu, tout est perfectible et je m'y attache ...

Sachons encore qu'au **budget 1991** nous avons prévu:

A. **Au service ordinaire**, un montant de ± 4.900.000 Frs, dont
1.000.000 Frs pour la pose de tuyaux, filets d'eau et entretien de voirie
1.200.000 Frs pour la consommation et l'entretien du réseau d'éclairage public
500.000 Frs pour assurer le service d'hiver
1.500.000 Frs pour le matériel roulant (curburant, assurances, entretien, ...)
le solde pour l'outillage, l'équipement et petits frais divers

B. **Au service extraordinaire**, un montant de ± 20.800.000 Frs dont ± 19.000.000 Frs sur lesquels 60 % de subsides sont prévus pour les travaux de la voirie agricole, de la voirie à Ottré et du renouvellement de l'éclairage de l'ancienne commune de Lierneux.
± 1.800.000 Frs pour l'acquisition de matériel de voirie (betonnière, scie pour tarmac) ou d'abris pour arrêts de bus...

C. De plus, nous avions chargé le Service technique provincial de quelques travaux dont nous attendons la présentation soit— l'Etude relative à la réfection de la voirie à Priesmont, Burtonville, Cahay et Comté
— La mise en page d'un dossier (dont j'ai réalisé moi-même l'étude) relatif à l'aménagement de trois carrefours dangereux à Petit-Thier (à la chapelle), à Salmchâteau (R.N 68 et rue Ste-Marie) et à Vielsalm (R.N. 675 et rue J. Bary) et pour lequel nous pourrions obtenir 80 % de subsides.

Enfin, sachant que tout ne peut être fait partout dans le même délai, et en particulier dans le domaine des travaux, je compte sur la patience et la collaboration de chacun et souhaite que mes concitoyens me fassent part des critiques et suggestions que leur inspirent les informations que je viens de leur communiquer.

Raymond LEMAIRE
Echevin des Travaux

LA COMMUNE

LE POUVOIR AUX CITOYENS

Afin de vous permettre de mieux connaître cette institution séculaire qui conditionne notre vie de citoyen, nous publierons dans ce numéro et les suivants quelques extraits significatifs des dossiers du CRISP se rapportant aux mécanismes du pouvoir communal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal constitue l'organe délibérant de la commune.
Tant par son mode d'élection que par les pouvoirs dont il est investi, il est, à l'échelon de la commune, une sorte de «Parlement».
Ses membres -dont le nombre varie de 7 à 55 en fonction du chiffre de la population- sont élus pour une durée de 6 ans.
Les conditions d'éligibilité sont :
— la nationalité belge;
— l'âge (21 ans au moins, depuis les élections de 1970);
— le domicile (dans la commune).
Le conseil communal se réunit et délibère suivant les règles fixées par la loi communale (art. 60 à 73), sur convocation du collège des bourgmestre et échevins, chaque fois que le requièrent les affaires relevant de sa compétence. Le conseil communal peut être convoqué à la demande d'un tiers des membres.
Son activité est régie par le principe de la publicité des débats. (La publicité des séances est facultative en général, obligatoire pour la présentation du rapport annuel du conseil, obligatoire dans quelques autres cas sauf opposition de 2/3 des membres présents, interdite dans les cas d'évocation de questions personnelles).
Les conseillers communaux peuvent bénéficier de jetons de présence.
Le conseil communal est investi du pouvoir règlementaire : il fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police communale.La compétence du conseil communal s'étend notamment à toute décision relative aux matières suivantes :
— la disposition du patrimoine de la commune;
— le vote du budget et du compte;
— la nomination et le statut administratif et pécuniaire des agents communaux, ainsi que les mesures disciplinaires dont ces derniers peuvent faire l'objet.
Le conseil communal contrôle la gestion des administrations publiques subordonnées (centres publics d'aide sociale, etc.).

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Le collège des bourgmestre et échevins contitue l'organe exécutif, le «gouvernement» de la commune.
Les échevins -dont le nombre varie de 2 à 10 en fonction de l'importance de la commune- sont élus pour 6 ans par le conseil communal et parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les échevins sont inamovibles. Ils peuvent toutefois être révoqués par le gouverneur de la Province (art. 56 de la loi communale).
Le collège des bourgmestre et échevins se réunit et délibère suivant les règles fixées par la loi communale (art. 89), en principe sans convocation, aux jours et heures fixées par le règlement du collège, aussi souvent que l'exige l'expédition des affaires.
Les décisions sont prises «collégialement» sur proposition d'un des membres. responsable de fait d'un département.
La répartition de fait des attributions du collège s'opère dès la formation de celui-ci -par accord entre ses membres (sous réserve de modifications ultérieures en cas de nécessité).
Les bougmestre et échevins bénéficient d'un traitement.
Le collège assure l'abministration journalière de la commune en veillant à l'exécution des résolutions du conseil.
La compétence du collège des bourgmestre et échevins comprend :
— d'une part, des attributions d'intérêt communal telles que: publication et exécution des résolutions du conseil communal, administration des établissements communaux, gestion des revenus, direction des travaux, actions judiciaires de la commune, administration des propriétés communales, surveillance des agents communaux, garde des archives;
— d'autre part, des attributions d'intérêt général telles que: exécution des lois et arrêtés et exécution des réglements et arrêtés de l'autorité provinciale (pour autant que cette exécution lui ait été spécialement confiée), délivrance des permis de conduire et de lotir, tenue des registres de l'état civil, police des insensés, police des spectacles. Diverses autres missions peuvent être dévolues au collège par des lois particulières; ainsi, en matière de collectes et loteries, de revision des listes électorales, etc.

LE BOURGMESTRE

Le bourgmestre cumule la double qualité de chef de la commune et de représentant du pouvoir central dans la commune.
C'est le Roi -c'est-à-dire le gouvernement- qui nomme le bourgmestre (en principe parmi les membres du conseil communal) mais la proposition de désignation émane de la majorité du conseil. Cette proposition, bien que non inscrite dans les textes légaux, est aujourd'hui une pratique absolument générale.
Au titre de chef de la commune, le bourgmestre préside les séances du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins, et signe les actes de la commune.
Au titre de représentant du pouvoir central, le bourgmestre est chargé de l'exécution des lois et arrêtés de l'administration générale ainsi que des arrêtés et réglements de l'autorité provinciale (hors les cas où ladite exécution aurait été formellement attribuée au collége ou au conseil). Le bourgmestre est spécialement chargé de l'exécution des lois et réglements de police et surveille les agents de la police locale. Il peut faire des règlements et ordonnances de police et requérir l'intervention de la force armée en cas de troubles graves (mission préventive).
Des lois spéciales ont conféré au bourgmestre une compétence notariale (pour l'établissement d'actes d'acquisition pour cause d'utilité publique), ainsi que le droit de surveiller les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, de démolir les immeubles menaçant ruine, de colloquer provisoirement les aliénés, etc.
Le bourgmestre peut prendre personnellement en charge une ou plusieurs attributions à partager entre les membres du collège des bourgmestre et échevins.

(à suivre)

A VOTRE SERVICE ...
LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE VIELSALM

La nouvelle Bibliothèque Publique de Vielsalm, ouverte depuis le 21 janvier 1991, est l'aboutissement d'une réflexion qui a mené à la fusion des deux bibliothèques existantes : la bibliothèque communale et la bibliothèque adoptée Saint-Gengoux.
En effet, dans l'espoir d'obtenir la reconnaissance officielle (et donc des subsides) de la Communauté française, les représentants des deux bibliothèques ont estimé qu'il était souhaitable de réunir les deux collections en un seul endroit et d'offrir ainsi au public un service plus performant.

La nouvelle ASBL est administrée par un Conseil composé de représentants des deux anciennes bibliothèques : Président: M. L. HALBARDIER; Vice-Président: M. J. GREGOIRE; Secrétaire: M. O. MARTIN; Trésorier: M. J-L. GUEBELLE; Membres: Mme CH. TALBOT, MM. P. CLOTUCHE, R. ARCHAMBEAU, J. BRIOL et J. DROPSY.

L'administration communale prend à sa charge les subsides de fonctionnement, les locaux et les traitements des deux bibliothécaires.

La bibliothèque est située en plein centre de Vielsalm, dans l'ancienne maison Lambert, rue de l'Hôtel de Ville (accès possible par la rue du Vieux-Marché).
Elle est ouverte à tous :
LE LUNDI DE 16 H à 19 H.
LE MERCREDI DE 13 H à 17 H.
LE JEUDI DE 12 H à 14 H.
LE SAMEDI DE 10 H à 12 H.
Section ADULTES et salle de lecture au REZ-DE-CHAUSSEE
Section JEUNESSE au 1er ETAGE.
L'inscription est gratuite, la taxe s'élève à 5 Frs. par livre pour 3 semaines de prêt à domicile.

QUE TROUVE-T'ON A LA BIBLIOTHEQUE ?

La bibliothèque n'est pas simplement un immeuble contenant des livres mais bien un centre de documentation et de travail.
Bien sûr, on y trouve des romans de tous genres, des ouvrages scientifiques, des études historiques, des livres pratiques, des bandes dessinées etc.
On y trouve aussi la merveilleuse Encyclopaedia Universalis, un rayon de documentation sur l'Europe et le Marché de 93, un ensemble d'ouvrages locaux et régionaux, des revues (Géo, Science & Vie, Le Ligueur, Septentrion, Vox, Actual Quarto Junior et Senior). Deux associations locales ont déposé leurs collections à la bibliothèque. Il s'agit de Val de Glain, Terre de Salm (monographies régionales, ouvrages sur le coticule, revues régionales...) et Arts et Culture (ouvrages d'art).
Ces deux collections sont accessibles à tous aux mêmes conditions que les ouvrages de la bibliothèque.
Le bibliobus de la Bibliothèque Centrale de Marche-en-Famenne dépose tous les 3, 4 mois quelques centaines de livres (très récents pour la plupart) dans les sections adultes et jeunesse (de même qu'il dessert quelques écoles de la commune). La même Bibliothèque Centrale propose également un service de prêt postal par l'intermédiaire des bibliothécaires.

ACTUALITE DE LA BIBLIOTHEQUE.

Le 2 mai dernier, au Centre de Buzenol, a eu lieu le lancement de la campagne «Lire change la vie - la Province de Luxembourg aime le Livre de Jeunesse» (org.: Province de Luxembourg, Communauté française, Communes). Notre bibliothèque a été choisie avec 3 autres pour bénéficier d'un outil de promotion du livre et de la lecture, tout à fait exceptionnel. Il s'agit d'un bus spécialement aménagé pour les enfants et contenant 150 livres judicieusement sélectionnés dans la production récente.
Ce bus visitera toutes les écoles de la commune et proposera une animation spécifique à chaque groupe d'enfant. Par la suite, les livres seront achetés par la bibliothèque afin que les enfants puissent les retrouver et les emprunter. Cette action a le double objectif de faire découvrir des livres de qualité aux enfants, aux éducateurs et aux parents et d'amener de nouveaux lecteurs à la bibliothèque. Les adultes intéressés par les livres de jeunesse sont invités à venir écouter Michel Defourny (maître de conférence à l'U.Lg, critique littéraire) à la bibliothèque le mercredi 25 septembre à 20 H.
Le point d'orgue de ce mois de septembre aura sans doute lieu le vendredi 27 avec la cérémonie officielle d'ouverture de la bibliothèque Publique de Vielsalm asbl. (information dans le prochain Salminfo).

D'ores et déjà, les bibliothècaires, Marie-Claude Noël et Marie-Christine Bertimes, vous souhaitent la bienvenue à la bibliothèque !

Pour tous renseignements : Tél.: 080/21.70.45 (bibliothèque).

La bibliothèque

DEMANDEURS D'EMPLOI, ATTENTION !

A partir du mois de juin, les horaires de contrôle imposés devront être scrupuleusement respectés.

1. A partir du 1er juin, toute absence au contrôle devra être justifiée pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage :
— soit par un certificat médical;
— soit par tout autre document justificatif (par exemple en cas de présentation à un employeur, celui-ci remplira la case prévue au verso de la carte de pointage).
Pour des renseignements complémentaires, s'adresser au FOREM ou à l'organisme de paiement.

2. Les demandeurs d'emploi, **détenteurs d'une carte BLEUE C3 A** : doivent se présenter au contrôle DEUX FOIS PAR MOIS
— pour la première quinzaine : le 3 du mois;
— pour la deuxième quinzaine : le 26 du mois.
Au cas où ces dates fixées par le FOREM coïncident avec un samedi, un dimanche, un jour férié ou un jour de dispense générale de contrôle, le jour de présentation est fixé **au premier jour ouvrable suivant**.

3. **Les vacances annuelles** prévues sont de QUATRE SEMAINES (24 jours en régime de 6 jours). Celles-ci peuvent être prises à n'importe quel moment de l'année, en une ou plusieurs fois, mais au minimum une semaine à la fois.
Les jours de vacances couverts par un pécule sont portés en compte en premier lieu (vacances proméritées). Aucune allocation n'est prévue pour ces jours-là, mais bien pour les autres.
Sur la carte de pointage, inscrire «V» pour les jours NON couverts et «VP» pour les jours couverts par un pécule de vacances.
Une période de référence est fixée par le FOREM du 1 au 27 juillet 1991. Si vous désirez prendre vos vacances pendant cette période, il n'y a aucune formalité à accomplir, sinon de prévenir le préposé au pointage, responsable du contrôle, afin que celui-ci puisse faire apparaître sur les statistiques en regard de vos nom et prénom, la période choisie.
Si vous désirez prendre vos vacances en-dehors de la période de référence, vous devez en outre remplir préalablement, trois formulaires A 153 C. Ces formulaires peuvent être obtenus auprès du bureau de pointage.
CES DISPOSITIONS NE S'APPLIQUENT PAS AU PERSONNEL ENSEIGNANT.

4. **QUE FAIRE EN CAS DE MALADIE ?**
a) **Au début de la maladie** : Transmettre le CERTIFICAT MEDICAL d'incapacité à sa MUTUELLE (service du médecin conseil) dans les DEUX JOURS (le cachet de la poste faisant foi).
Un conseil : collez une vignette préimprimée sur le certificat médical.
b) **A la fin de la maladie** : Se réinscrire comme demandeur d'emploi au BUREAU DE PLACEMENT du FOREM dans les huit jours, sauf si l'absence du chômage a été de moins de deux semaines. Introduire une nouvelle DEMANDE D'ALLOCATION à son ORGANISME DE PAIEMENT (syndicat ou CAPAC), sauf si l'absence du chômage a été moins de deux semaines. Sur la CARTE DE POINTAGE, indiquer «M» SUR LES JOURS DE MALADIE.
Reprendre le POINTAGE COMMUNAL, sauf dispense.
c) **Qui doit accomplir ces formalités ?** : TOUTES LES PERSONNES INDEMNISEES EN CHOMAGE, sauf les prépensionnés qui peuvent rester en chômage pendant une période de maladie.
Les TRAVAILLEURS occupés A TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE doivent **en plus** PREVENIR LEUR EMPLOYEUR et lui envoyer un certificat médical.

Pour tous renseignements, contacter :
— votre mutuelle;
— votre organisme de paiement (syndicat ou CAPAC) ou le bureau régional de chômage du FOREM.

5. **Vos contacts communaux sont :**
Pour la section de VIELSALM : Madame F. VANDEVOORDE
Pour la section de PETIT-THIER : Monsieur et Madame NOEL
Adresse : rue de l'Hôtel de Ville, 5 à 6690 VIELSALM — Tél.: 080/21.62.27 ou 21.55.05.
Pour la section de GRAND-HALLEUX : Mademoiselle M-L LEJEUNE
Adresse : Ancienne Maison Communale, rue Capitaine Lekeux, 16, à 6698 GRAND-HALLEUX — Tél.: 080/21.65.12
Pour la section de BIHAIN : Madame ORBAN
Adresse : Hébronval, 49 à 6690 VIELSALM — Tél.: 080/41.87.80.

PARLONS CHIFFRES

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE EN 1990.

1. TERRITOIRE

Etendue : 11.957 Ha

2. ETAT-CIVIL ET POPULATION

Naissances	89
Immigrations	304
Décès	86
Emigrations	248
Total des entrées	393
Total des sorties	334
Population au 31.12.1990	**6.905**
Mariages	53
Divorces	10

3. MILICE

Miliciens inscrits pour la levée	49

4. DIVERS

Etrangers inscrits	65

5. PENSIONS DE VIEILLESSE

Salariés	45
Indépendants	34
Handicapés	48

6. FINANCES

Bubget communal de l'exercice 1990

Service ordinaire :

Recettes	207.239.196
Dépenses	192.144.700
Boni de	15.094.496

Service Extraordinaire

Recettes	72.573.000
Dépenses	70.235.598
Boni de	2.337.402

TAXES COMMUNALES EN 1991

1. Agences bancaires	5.000 par guichet.
2. Délivrance de documents administratifs (sauf exceptions)	1ere carte d'identité: 150 F En cas de pemière perte ou vol : 200 F En cas de deuxième perte ou vol : 400 F Passeports : 200 F Tout autre document 30 F
3. Demande d'autorisation d'exploiter un établissement dangereux ou insalubre	3.000 F
4. Enlèvement et conservation des véhicules saisis par la police	Enlèvement : 2.500 F Garde d'une voiture:100F/Jr Garde d'une moto: 50F/Jr Garde d'un cyclomot: 25F/Jr
5. Constructions déclarées inhabitables ou reconnues insalubres, menaçant ruine, sans usage permanent ou inachevées.	2.000 F pour chaque construction séparément et par mètre courant de longueur projetée sur la voirie multipliée par le nombre de niveaux (sauf caves et combles)
6. Dépôt de mitraille et véhicules usagés.	- par véhicule ou matériel isolé : 5.000 F -jusqu'à 10 ares : 7.500 F -entre 10 et 20 ares: 15.000 F -entre 20 et 50 ares: 22.000 F -entre 50 et 100 ares:30.000F -plus de 100 ares : 50.000 F
7. Taxe de séjour	15 F par personne et par nuitée.
8. Taxe sur les secondes résidences	7.000 F par an et par 2e résidence
9. Occupation domaine public à l'occasion des marchés.	30 F/m².
10. Centimes additionnels	2.700 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.
11. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physique	8 %
12. Enlèvement des déchets (par an)	1.100F par ménage d'1 pers. 1.700F par ménage de plusieurs personnes
13. Taxe sur le commerce ambulant	-sans véhicule à moteur: 500 F/jours -avec véhicule à moteur : 1000 F/jour mais inférieure à 12.000 F/an
14. Commerces de frites (hot-dogs)	230 Fr/commerce/semaine mais inférieure à 12.000F/an
15. Panneaux publicitaires	1.000 F/m²
16. Signaux de direction	1.000 F/signal
17. Distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, catalogues, journaux si non adressés.	0.25 F par exemplaire distribué
18. Faculté d'utilisation d'un égoût	600 F
19. Inhumation	6.000 F
20. Exhumation	6.000 F
21. Agences de paris aux courses de chevaux.	2.500 F/mois
22. Tarification de l'eau	du 1er au 200m³ : 20F/m³ à partir du 200em³: 15 F/m³

M. Raymond LEMAIRE, échevin des travaux, procède à la pose de la «première pierre» de la nouvelle salle de Neuville.

BUBGET 1991 :

Service ordinaire :

Recettes :	228.453.727
Dépenses :	225.156.556
Solde :	3.297.171

Service extraordinaire :

Recettes :	101.498.193
Dépenses :	101.103.000
Solde :	375.193

MENS SANA ... IN CORPORE SANO ... LE CENTRE DE SANTE DE GRAND-HALLEUX

Fonctionnel depuis un an et demi, le Centre de Santé est installé à l'ancienne maison communale de GRAND-HALLEUX, rue Capitaine Lekeux n° 16.

Il est ouvert TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE DE 8h30 à 15h30.

LES CONSULTATIONS ONT LIEU UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Des consultations (médecine du sport/cancer) sont programmées certains soirs et le samedi.

Le personnel comprend : Madame J. Renquin-Simon, infirmière; Madame J. Dupond-Dregsen, secrétaire.

N° d'appel téléphonique : 808/21.48.41

Les activités de ce centre sont les suivantes :

1. Médecine préventive

Le Centre de Santé est réservé à la médecine préventive et aux dépistages.

2. Inspection médicale scolaire

L'I.M.S. est réservée aux enfants de nos écoles et programmée en accord avec les divers pouvoirs organisateurs. Pendant ces séances, le personnel du Centre dispose des informations sur l'EDUCATION A LA SANTE (diffusion de documents divers - montages audio-visuels et T.V. avec programmes spécifiques réservés à la jeunesse : Drogues, alcool, tabac, habitudes alimentaires, activités physiques, ...).

3. Médecine du travail

Des consultations sont organisées pour les employeurs et le personnel de la région, en accord avec leur service de médecine du travail (La Famille, Sémilux, ...)

Médecine du sport

L'activité physique -quel que soit l'âge de sa pratique- ne peut valablement se faire que sur base d'un avis médical.
Sportifs de tous âges, adeptes sportifs de cyclotourisme ou de jogging ou tout simplement marcheurs, ces consultations sont organisées pour vous.
Un appareillage médical ultra-moderne permet au médecin du sport de réaliser un bilan préventif valable.
Ces consultations peuvent avoir lieu les jours de congés scolaires et après journée, selon la demande.

5. Dépistage du cancer

Dépistés à temps, de nombreux cancers sont guérissables. Le Centre organise des séances avec des médecins de l'Université de Liège pour les personnes qui ne consultent pas, à ce sujet, leur médecin traitant, habilité lui aussi à pratiquer ces examens.
Le C.R.A.C. (Centre Régional d'Action contre le Cancer), dont le siège est à Bastogne (061/21.58.58) se tient à la disposition des familles concernées.

6. Autres activités

Il est prévu d'organiser des consultations de planning familial (Centre Pluraliste Familial), des consultations de guidance en santé mentale et une médecine spécialisée pour la personne handicapée.

Bruno DROUGUET
Directeur

AU SERVICE DU TOURISME ET DE LA POPULATION ... LE SYNDICAT D'INITIATIVE NOUVEAU EST ARRIVE

Cela fait un an déjà, que le nouveau pavillon d'accueil a été inauguré. Il voulait être le lieu de rencontre entre les habitants et les touristes, mais aussi un lieu d'échange d'idées.

Quel est le bilan après cette première année ?

Une action particulière en faveur des hôtels et restaurants systématiquement signalés à tous les touristes.

Une promotion des commerces locaux, par une information des fêtes et petits événements se passant dans la localité.

Une information régulière dans la presse de tout ce qui se passe dans la région: campagne de fleurissement, de propreté de la ville, extension de Golonfa, fêtes des étalages.

Une diffusion des activités de nos sociétés afin d'y faire participer au maximum les touristes étrangers.

Une formation des touristes aux règles et usages de notre communauté (tenue dans les bois, les patures, recommandations en périodes de chasse, bruit).

Une mise en valeur du patrimoine des locations meublées et création d'un service de location «LOCASALM» en collaboration avec la Fédération touristique du Luxembourg et Belsud, dont nous sommes l'antenne pour la région.

Collaboration fréquente avec l'administration communale, Idélux, l'office de promotion du tourisme et tout l'environnement touristique.

Création de documents nouveaux pour mieux informer les touristes en les sensibilisant sur les richesses de la région. (musées, attractions, produits locaux, manifestations).

Embauche d'un personnel qualifié : deux universitaires, Monsieur Pascal Van der Plassche (licence en philosophie) et Madame Lejeune (licence en archéologie, histoire de l'art, musicologie et traditions populaires) sont au service des touristes et de la population tous les jours de 10 à 12 et de 14 à 18 heures (sauf le lundi matin et dimanche après-midi).

Le groupe de travail du Syndicat d'Initiative se réunit tous les lundis matin pour préparer le travail de la semaine. Il se compose de Guy Alberty (Président), Anny Misson (Vice-Présidente), Pierre Christophe (Trésorier), Ivan Jankowski (Secrétaire), Marie Gérardy, Thérèse Godichal, Joseph Georges, Raymond Joris (Administrateurs), tous bénévoles, Madame Lejeune et Monsieur Van der Plassche (employés).

C'est cette équipe qui a permis le formidable bond en avant qu'a fait le Syndicat d'Initiative en 1990 et ce n'est qu'un début car 1991 s'annonce encore meilleur.

Lors d'un passage devant le pavillon d'accueil, entrez, nous sommes toujours présents pour répondre à vos questions et pour vous informer.

Ivan JANKOWSKI
Secrétaire

M.S.A. : LA VINGT-CINQUIEME !

C'est en 1967 que le 3e Régiment de Chasseurs Ardennais organisa pour la première fois une marche en quatre étapes dont l'itinéraire partait d'ARLON pour rallier VIELSALM.

La Marche du Souvenir et de l'Amitié était née. Elle occupe désormais une place de choix parmi les manifestations ardennaises. Cette année encore, elle conduira des milliers de marcheurs d'Arlon à Vielsalm.

MARCHE DU SOUVENIR des anciens, c'est ainsi qu'elle a pris naissance lorsque les jeunes Chasseurs Ardennais du 3e Régiment de Vielsalm ont voulu honorer leurs anciens de 1940 tombés à Bodange, Bastogne, Chabrehez et Rochelinval. Elle a bientôt pris une dimension internationale en rendant le même hommage aux Américains au Mardasson, aux Allemands à Recogne, aux Français et aux Britanniques à Houffalize. Elle n'a pas pour autant oublié les Maquisards à qui elle rend hommage à la chapelle du Bois St-Jean à Samrée.

MARCHE DE L'AMITIE, elle l'est devenue avec une participation d'année en année plus importante de civils belges et étrangers, jeunes et moins jeunes. Cette large participation de marcheurs venant des horizons les plus divers, peinant ensemble, se retrouvant à la halte et à l'étape, aidant ceux qui sont en difficulté, en fait une occasion privilégiée de rencontre et d'amitié. C'est le rendez-vous rêvé des amoureux de la Nature, de ceux qui veulent oublier pendant une semaine la fumée des usines, de ceux qui veulent découvrir l'Ardenne, ses sentiers rocailleux plus exigeants mais tellement plus vrais. Enfin, faut-il souligner l'aspect de «Sport pour tous» que prend immanquablement une marche qui met l'accent sur l'effort dans une discipline à la portée du plus grand nombre.

Traversant du Sud au Nord le massif ardennais par des itinéraires choisis pour leur valeur touristique, cette marche connaît un réel succès.

Cette année la 25e marche se déroulera du mercredi 26 au samedi 30 juin. Elle se clôturera par le défilé traditionnel des marcheurs depuis la place de la Gare jusqu'à la place Paulin MOXHET. Elle sera marquée par quelques aménagements et nouveautés que les habitués ne manqueront pas de remarquer à savoir :
— la renaissance de l'étape VIELSALM-LA ROCHE le troisième jour pour les marcheurs du camp de VIELSALM.
— l'installation du camp de VIELSALM au complexe des DOYARDS.
— la participation internationale qui s'accroit par l'accueil cette année de délégations militaires hongroises et tchécoslovaques.

Tous les renseignements et la brochure explicative peuvent être obtenus au Secrétariat de la Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Caserne RATZ 6690 VIELSALM TEL : 080/21.71.20

LE SUNPARK GOLONFA

Vous trouverez ci-dessous quelques détails concernant la réalisation de cet important complexe touristique qui devrait être terminé fin 1991 :

On construira 250 nouvelles résidences en prolongement du village de vacances actuel. Trois types de maisons unifamiliales seront implantées autour de placettes piétonnes par groupe de ± 10 logements (division en grappes).
L'architecture de type pavillonnaire isolé comprendra une toiture à double pente en ardoise, une façade de crépi blanc et des menuiseries en bois de méranti.
Un réseau routier asphalté sera relié au réseau existant.
Deux parkings et une dizaine de grappes de ± 15 emplacements seront aménagés pour permettre le stationnement de 435 voitures.
Le réseau d'égouttage unique sera amené à la station d'épuration de la route de Grand-Halleux.

Un SunAquaPark et un SunTerraPark prolongeront le restaurant actuel. Profitant de la déclivité naturelle du terrain, on construira une bulle avec un ensemble de plateformes successives qui arriveront à la hauteur du bâtiment existant. On y prévoit dans une température constante de 29°C des hydrotubes (toboggans fermés), une piscine à vagues, des jacuzzis (eau bouillonnante), des jets de massage etc... Il faut y ajouter une taverne, une croissanterie/crêperie, une pizzeria, un «sunburger» et des «sunshops»! Le hall omnisports, construit sur les actuels terrains de tennis ouverts, sera équipé d'installations pour le tennis, le badmington, le squash, le volley-ball et le basket-ball... et d'un «café des sports».

La piscine subtropicale et les activités annexes seront **accessibles à la population salmienne** et aux touristes non résidents à GOLONFA.

Grâce au réservoir d'eau de GOLONFA il n'existe aucun problème d'alimentation en eau ni pour le complexe, ni pour la Commune.

L'arrivée de la Marche du Souvenir et de l'Amitié dans la rue du Vieux Marché.

VAL DE GLAIN, TERRE DE SALM

En 1973, Gaston Remacle, Philippe Lejeune et Henry d'Otreppe fondèrent une association sans but lucratif dénommée VAL DE GLAIN, TERRE DE SALM dans le but avoué de faire connaître l'Histoire dans son sens le plus large aux nombreux sympathisants de ce terroir septentrional de l'Ardenne, si riche d'activités humaines.

L'année suivante, en 1974, dans cet humus fécond, naît la revue régionale semestrielle Glain et Salm, Haute Ardenne. Depuis lors elle subsiste et persévère : le n° 34 est sorti de presse en avril 1991 et plus de 3500 pages sont parues : une mine de renseignements !

Diverses autres publications non régulières ont été également éditées par l'association et une bonne partie ont connu un tel succès qu'elles sont épuisées. A côté de ces publications, l'ASBL a organisé des expositions temporaires et des musées. Est-il besoin de rappeler «La vie quotidienne dans une ferme d'Ardenne en 1978» (organisée à Provèdroux en 1978), «Le rayonnement millénaire du Comté de Salm» (organisée à Commanster en 1984), le désormais célèbre Musée du Coticule (1982), Musée de l'Histoire et de la Vie salmienne (1987) et — en collaboration avec l'association-soeur, Comté de Salm, Patrimoine et Environnement emmené par la locomotive qu'est Emile Potelle — le «Pré-musée du schiste» consacré principalement aux tailleurs de pierres Piette d'Ottré.

Les moyens financiers de l'association proviennent des cotisations des membres (500 Frs l'an donnant droit à deux numéros de la revue), des subsides obtenus de la Communauté française, de la Province du Luxembourg et de la Commune de Vielsalm, de la vente de ses publications, de pierres, autocollants et cartes postales dans les musées. Si Gaston Remacle, pour des raisons d'âges, et Henry d'Otreppe, en réserve pour des opérations ponctuelles, ne participent plus à la gestion de l'association, Philippe Lejeune (à qui l'on doit la Réalisation de la revue) et Robert Nizet (qui s'occupe de toutes les tâches administratives de l'ASBL et des musées) peuvent compter sur quelques personnes bénévoles comme eux qui interviennent à des occasions précises (principalement Emile Potelle, les frères Charles et Henry Legros) et sur deux personnes engagées dans le statut PRIME (Marie-Hélène Dourte, employée à mi-temps, et Guy Lejeune, employé à temps plein).

En 1993, l'ASBL Val de Gain, Terre de Salm célèbrera son 20e anniversaire. Les responsables espèrent éditer à cette occasion un super numéro de la revue et aussi, réaliser une opération concrète. Une idée est dans l'air dont il est trop tôt pour parler. Si cela ne marche pas, les responsables ne sont pas souvent à court d'idées...

Ces quelques lignes sont l'occasion de faire appel aux collaborateurs occasionnels qui pourraient rédiger l'un ou l'autre article, qui détiennent des manuscrits, des photos, des documents susceptibles d'intéresser les abonnés et les lecteurs de la revue.

A tous ceux aussi qui voudraient aider l'association. Pourquoi ne pas venir grossir les rangs des 400 à 450 membres actuels, en versant annuellement 500 Frs à son compte 000-0885264-42, ce qui leur donnerait droit aux deux n° de la revue.

Pour tous renseignements : Philippe Lejeune, 57 Neuville - 080/21.57.25 ou Robert Nizet, 080/21.58.70.

Philippe LEJEUNE.

UN FAMEUX LIFTING POUR LA ROYALE CECILIA

En 1897, lorsqu'il fonda, avec un groupe d'ouvriers, la Chorale Cécilia de Neuville, Léon Freyens se doutait sans doute fort peu que, presque un siècle plus tard, «sa» Société serait encore là, et bien vivante. Au cours des années, la Cécilia a subi quelques modifications.
Chorale au départ, elle se transforme pendant quelques années en Société Sportive, et aligne une assez bonne équipe de football dans les rencontres locales. Fin 1938, elle reprend ses activités artistiques, et devient la Société dramatique Cécilia. Elle obtiendra plus tard le titre de «Royale Cécilia». Puis, les années passant, elle se consacre de plus en plus à l'animation du village de Neuville, elle organise la fête locale, ainsi que diverses manifestations (barbecue, excursion, cabaret wallon, ...) et fait de son mieux pour offrir aux Neuvillois de saines distractions.

En septembre 1990, suite au décès subit de Madame Renée Sépult, dont l'établissement abritait depuis toujours la Cécilia et ses activités, elle se retrouve «à la rue». Plus de local... Que faire? Sans local, plus question de fonctionner normalement. Faut-il abandonner, dissoudre la Société?

C'était sans compter sur le dynamisme du comité. «on n'a plus de salle? Qu'à cela ne tienne, nous allons en construire une nouvelle!»

Une nouvelle salle? Ils sont fous! Ca ne marchera jamais! Et bien si, ça «marche». Ca galope, même! Après quelques mois consacrés aux indispensables formalités administratives, et après avoir consulté tous les Neuvillois, la Cécilia est à présent une toute nouvelle ASBL, avec des projets plein sa besace. Et quand je dis des projets, je retarde un peu, car les fondations sont terminées, au moment où je vous parle et les murs montent, montent...

Mais ce qui me semble le plus beau, dans cette «folle» entreprise, c'est la solidarité qui s'est dévoilée, dans notre petit village.
Dans un premier temps, les organisateurs ont, timidement, fait un appel de fonds, sous forme d'un emprunt obligatoire. Tu sais, m'a dit l'un d'eux, si peu que nous recevions cet argent frais, il nous sera bien utile. Si nous récoltons assez pour acheter le terrain, a-t-il poursuivi, nous pourrons nous estimer gâtés. Et bien, je peux le dire aujourd'hui, les résultats de cet emprunt ont pulvérisé les espérances les plus folles des «céciliens». Ce ne fut pas un apport de fonds, ce fut une avalanche. Et le dynamisme des gens de Neuville ne s'arrête pas là! Nombre de personnes sont venues spontanément offrir leur aide, dans les domaines les plus variés, tant pour la conception du projet que pour sa réalisation, et même pour l'exploitation future de la salle. Et je dois à la vérité de dire que non seulement Neuville «s'y met», mais que son enthousiasme contamine les alentours, et que plus d'une personne, ne résidant pas dans notre village, a proposé un coup de main.

Un accueil aussi favorable, tant des Neuvillois que de toutes les autorités concernées, n'est-il pas heureux présage pour l'avenir? Après avoir vu, en trois jours, les fondations creusées, et les murs commencer à monter tout de suite après, je crois que ces diables de Pîpîres vont réussir à gagner leur pari: vous accueillir pour la soirée d'ouverture, le 9 août 1991.

Et si Léon Freyens pouvait revenir aujourd'hui nul doute qu'il serait fier de ses successeurs.

Line EVRARD.
Secrétaire

LA CHAINE DU «HOURI»

Dimanche 14 juillet 1991 à Mon le Soie :

TENTATIVE DE RECORD DU MONDE D'ATTELAGE DE CHEVAUX DE TRAIT

100 chevaux de trait ardennais et belges en seront les maillons

Tel est le défi relevé par un des plus purs professionnels du débardage chevalin, **Monsieur Pol GUILLAUME,** dit le **HOURI**, demeurant à PETIT-THIER.

Ce robuste Ardennais -à la peau aussi dure et râpeuse que l'écorce des chênes séculaires, à la stature rigoureuse et noueuse telles les branches des épicéas de bordures, au parler rude et franc qui vous frappe l'oreille comme un souffle impétueux mais vivifiant et au coeur de la tendresse d'un sapin de Noël enguirlandé- a voulu marquer sa vie toute consacrée aux chevaux de trait d'un événement qui, s'il est accompli, sera digne de figurer au Livre Guiness des Records et ce, pour de longues années.

Connaissant le sens de l'originalité particulièrement développpé chez nos voisins d'Outre-Atlantique, nous ne serons nullement étonnés d'apprendre qu'un certain Monsieur Dirck Sparoow eut un jour l'idée d'atteler **48 chevaux** à un véhicule hippomobile. Le record était né.

En juillet 1990, Monsieur Foucart battait ce record à Ittre -Sud de Bruxelles près de Nivelles- avec **50 chevaux** après trois essais.

Considérons maintenant la tentative de notre ami Pol: **100 chevaux**, ni plus ni moins ! Quelle gageure !

Et pourtant ... Tous ses amis de la profession ont répondu «Présent !»

A ce jour, 120 chevaux sont déjà comptabilisés, 120 chevaux qui, hennissant aux quatre coins de la Wallonie et des Cantons de l'Est, quitteront la quiétude des forêts ardennaises le 14 juillet prochain pour vivre en symbiose avec leurs maîtres un rassemblement grandiose et une fête inoubliable.

Plusieurs chaînes de télévision couvriront l'événement dont l'écho franchira nos frontières et portera au loin le label de nos chevaux de trait.

Les bénéfices réalisés seront remis à l'ASBL «Les Hautes Ardennes» et au CRAC (Centre de recherche anticancer).

PROGRAMME

De 8 H à 10 H : préparatifs (harnachement, ...)
De 10 H à 12 H : entraînement et mise en place de l'attelage en matinée : animation musicale (fanfare -cors de chasse-), défilé de calèches - stands d'expositions.
vers 13 H 30 : TENTATIVE DE RECORD DU MONDE.
16 H : remise des trophées - souvenirs.

Roger RENQUIN.

M. Paul GUILLAUME et son cheval de trait aux championnats de 1990 à Mon le Soie.

LA F.F.P.H.

AIDE SOCIALE AUX HANDICAPES

Depuis plus trente ans, des délégués de Mutuelle ont fait de l'aide sociale un véritable apostolat. C'est ainsi qu'en 1978, à l'initiative de Madame Louise DEMASY, de Monsieur Robert HEMROULLE, notre regretté Secrétaire-Trésorier et de moi-même, a été créé un comité FFPH «FEDERATION FRANCOPHONE POUR HANDICAPES».

Ce Comité attache une grande importance à l'aide sociale et morale aux personnes malades et handicapées, principalement : par exemple modification en matière de pension, d'allocations familiales, d'entrée en maison de repos ou de retraite, etc...

Il a aussi pour but de réunir ses membres dans la joie, la bonne humeur pour contrer le stress de notre époque. C'est ainsi qu'il organise chaque année le goûter des jonquilles (qui a eu lieu cette année le 13 avril dans une ambiance chaleureuse) des excursions (une est prevue le 12 juin à Wépion) et le souper traditionnel de fin d'année.

Les contacts peuvent être pris auprès de Madame BREVERS, infirmière sociale, et auprès des autres membres du comité.
A noter qu'un matériel pour handicapés est au bureau de la mutuelle pour tous les membres.

Madeleine NICOLET.

ON NOUS ANNONCE POUR LA FETE DES MYRTILLES :

CORTEGE DU 21 JUILLET 1991

Animation Musicale du Cortège

1. Brass-Band - Les Echos de la Salm -
2. Fanfare Royale Concordia Salmchâteau
3. Fanfare Royale l'Ardennaise Trois-Ponts
4. La Lyre Nandrinoise de Nandrin (sur podium roulant)
5. Fanfare l'Echo de la Berwine Aubel
6. Le Groupe Les Ramonis de Ciplet et ses Géants.

Groupes locaux ayant marqué leur accord de participation au Cortège

1. La Chasse à courre
2. Rue du Vieux Marché - Place P. Moxhet
3. La Rougerie - Bêche
4. Les Coqlis - Rencheux
5. Les Grands-Champs
6. Rue Général Jacques
7. Quartier de la Gare
8. Char et Groupe d'Arbrefontaine
9. Four à Tartes - Ville-du-Bois
10. Les Tcherpetits - Petit-Thier
11. Les Jeunes de Salmchâteau
12. Groupe de Jeunes de Ville-du-bois
13. Groupe des Jeunes de Rencheux
14. Cercle Equestre, Ferme Bodson St Jacques
15. Les Macralles du Val de Salm

Animation Soirée

Programme musical par: UNCLE MIKE'S BIG BAND à 20H
Salle du Brass-Band: Bal de la Fête des Myrtilles animé par CONNECTION à 21 H
23 H : Feu d'artifice.

CANDIDATS MUSICIENS, CECI VOUS INTERESSE.

La rentrée à l'Académie de Musique de la Ville Malmédy aura lieu le 2 septembre prochain.

Pour la Commune de Vielsalm, les inscriptions se feront pendant tout le mois de septembre à l'Ecole Communale de Salmchâteau.

Les catégories suivantes sont possibles :
a. Ateliers musicaux : enfants de 5 à 7 ans.
b. Solfège sans instrument : enfant de 8 à 13 ans.
c. Solfège avec instrument, chant, danse, diction, déclamation: à partir de 14 ans.

Les anciens élèves doivent obligatoirement s'inscrire dans les 15 premiers jours de septembre auprès de chaque professeur concerné. Le solfège est obligatoire. Pour les changements éventuels d'instrument ou pour les locations d'instruments, s'adresser à Monsieur DELHEZ (Tél. 080/33.89.25).

Les tarifs suivants sont d'application:

a. Ateliers musicaux : 100 F

b. Solfège 1ere année : 500 F

c. Un instrument : 500 F

d. Solfège + un instrument : 600 F

e. Solfège + deux instruments : 1.100 F

f. Histoire de la musique : 500 F

g. Danse : 300 F

h. Diction : 300 F

i. Déclamation : 500 F

j. Chant : 500 F

FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

HONNEUR AUX ANCIENS

Les distinctions honorifiques suivantes ont été décernées à quelques anciens de la Section de Vielsalm :

— la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à Mrs. E. GOOSSE et L. HANNEUSE. (à titre posthume)
— la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à Mrs JJ. HAIDON et Ch. LABIAUX (à titre posthume)
— la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à MRS G. REMACLE et G. SCHMITZ.

Nos félicitations et notre reconnaissance à ces anciens Chasseurs Ardennais méritants.

VIELSALM ?... c'est une belle région !

la connaissez-vous ?

Ferme Kretelz	
Croix Rasquin	
Moulin LEBECQUES	
Croix du Français	
Champs des Dames	
Wez des Pourceaux	
Chaussée romaine	
Bécharpré	
Croix de Bièvre	
Fagne PISSEROTTE	

Reprenez en face de chacun des lieux-dits ci-dessus, les numéros correspondants sur la carte muette.
Vérifiez vos connaissances en consultant la carte du S.I. VAL DE SALM

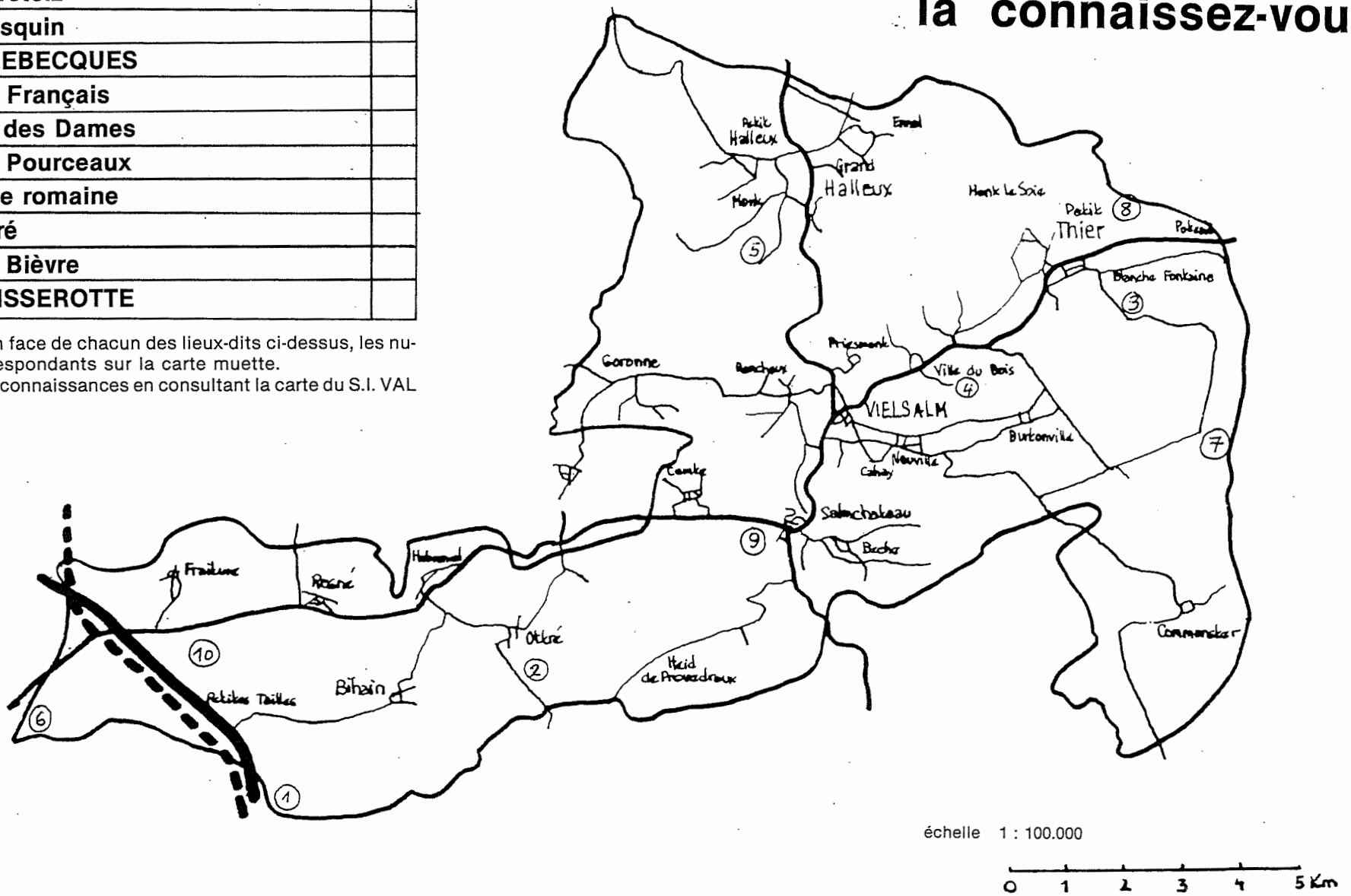

SALMIENS, A VOS GRILLES ...

PROBLEME N° 1

HORIZONTALEMENT

1. On aime s'y rassembler pour le pique-nique - 2. Il manque au prisonnier. Demi-singe de Bornéo - 3. Elimât. Régistre de commerce. Note - 4. Envoyé de Dieu. Pimente le baiser - 5. Abréviation royale. Lac du Soudan - 6. Etat des States - 7. Ville d'eaux. Prénom masculin (dans les deux sens) - 8. Commune belge. Docteur de la loi - 9. Reine de Carthage. Roi de Juda - 10. Coutumes. Fond de verre. Souverain musulman.

VERTICALEMENT

1. Ceux de Vielsalm se tournent le dos. Article contracté - 2. Fleuve de France. Manque de finesse! - 3. A son challenge à Pâques - 4. Monarque. Note - 5. Cobalt. Perse. Négation - 6. A son ode chez les Chasseurs Ardennais. Vingtième du franc - 7. Annonce une suite. Chef de petits loups - 8. Note. Calibra - 9. Montagnard. Produit par la FN - 10. Sujet de controverse à Vielsalm.

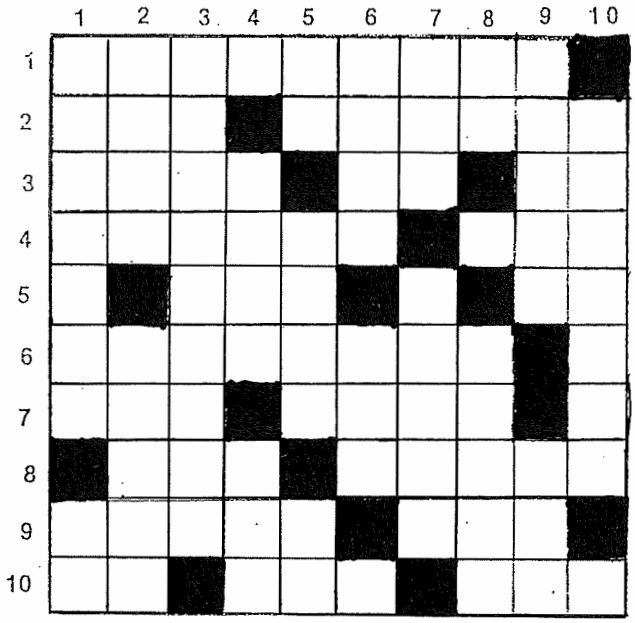

PETITES ANNONCES

APPEL AUX ARTISTES

Vous qui avez des aptitudes en dessins, faites-le nous savoir. Nous avons besoin d'un caricaturiste bénévole pour agrémenter les textes de notre bulletin.
Envoyez-nous quelques exemples de vos possibilités artistiques.
Vous pourrez ainsi vous faire connaître dans 2700 foyer salmiens.

LA REDACTION

Etudiant flamand (GROBBENDONK - 16 ans) :
voudrait améliorer son français - aimerait passer partie de ses vacances dans la région de Vielsalm, si possible une ou deux semaines fin juillet au 10 août.
Les familles intéressées peuvent se faire connaître à Monsieur Jan HOREMANS Vrijheidstraat, n° 7 à 2280 GROBBENDONK

Le prochain numéro de ce bulletin paraîtra en Septembre

Les articles sont attendus au bureau SALMINFO Hôtel de Ville de Vielsalm pour le 5 août au plus tard.

N'y seront annoncées que les manifestations postérieures à septembre.

Merci de votre collaboration.

CLUBS SPORTIFS

ASSOCIATIONS CULTURELLES

GROUPEMENTS ASSOCIATIFS DE TOUS GENRES ...

Envoyez-nous vos articles.
Nous vous ferons connaître. Notre bulletin est distribué dans tous les foyers salmiens.

Pour que nous puissions tenir notre fichier à jour, envoyez-nous le talon ci-dessous complété à l'adresse :

SALMINFO
Hôtel de ville
6690 VIELSALM

Nom du CLUB, ASSOCIATION OU GROUPEMENT :
.....
Raison sociale, buts poursuivis ou sport pratiqué :
.....
Existe depuis : .....
Président : .....Tél:.....
Secrétaire : .....Tél:.....
Trésorier : .....Tél: .....
Nombre de membres ou affiliés : .....

DATE ET SIGNATURE

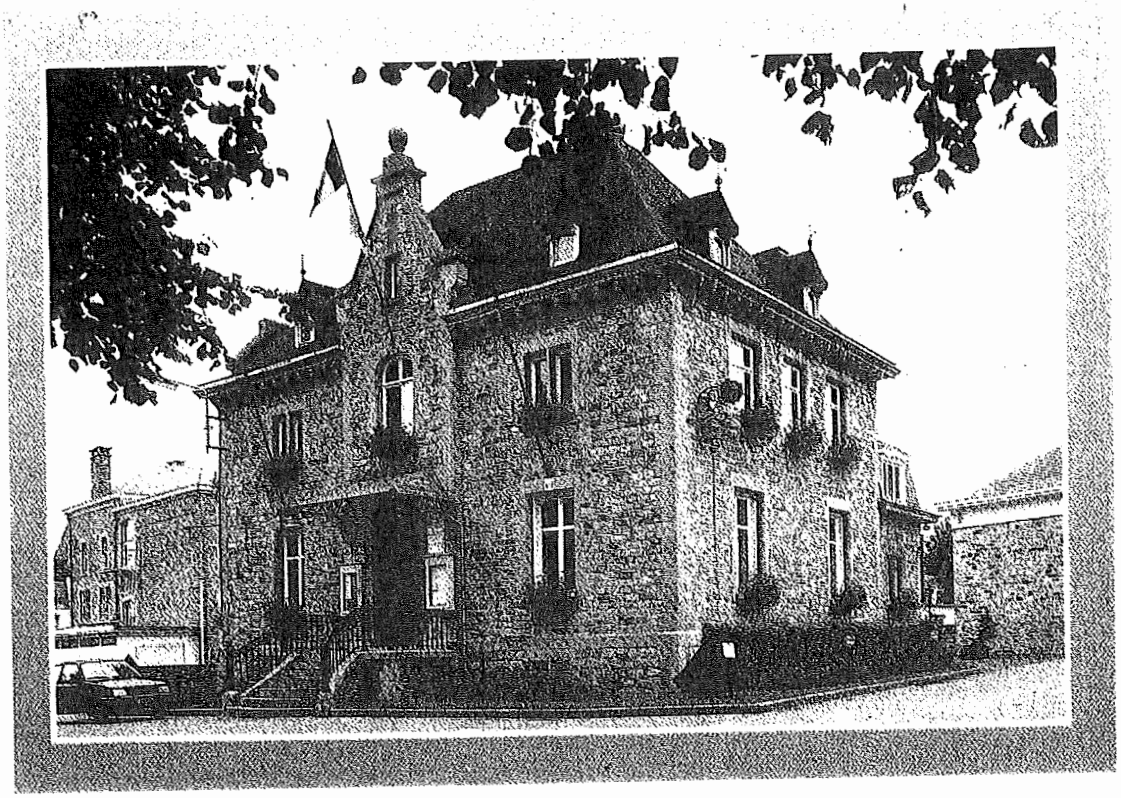

La Maison Communale

Vue du plan d'eau des Doyards